

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Rétablissement du code d'acte dentaire de prophylaxie 11107

Le Programme des SSNA souhaite informer les dentistes généralistes et spécialistes que le code d'acte dentaire de prophylaxie 11107 d'une demi-unité a été rétabli à titre de service dentaire admissible au Programme, depuis le 1^{er} août 2013. Les honoraires remboursés pour ce code d'acte correspondent à la moitié des honoraires indiqués pour le code d'acte dentaire de prophylaxie (11101) d'une unité de temps. Ce code d'acte dentaire ne s'applique pas au Québec.

Mise à jour des renseignements personnels dans le Système d'inscription des Indiens (SII)

À l'heure actuelle, des services offerts par le Programme des SSNA peuvent être refusés, lorsque les fournisseurs du Programme des SSNA ne peuvent ni déterminer ni confirmer l'identité de certains bénéficiaires. Lorsqu'un bénéficiaire fournit ses renseignements personnels au fournisseur de soins de santé et que ces renseignements ne correspondent pas à ceux qui sont entrés dans le SII, il se peut que le fournisseur ne puisse authentifier l'identité de ce dernier et, par conséquent, refuse de fournir le service. Afin d'éviter de telles situations, il est essentiel que le SII contienne les renseignements à jour sur le bénéficiaire, y compris toute modification apportée aux noms usuels et aux pseudonymes. Les bénéficiaires sont priés de communiquer avec le bureau de leur bande ou avec le bureau des Affaires autochtones et Développement du Nord aux fins de mise à jour de leurs renseignements personnels dans le SII.

Mises à jour en ligne sur le Programme des SSNA

Les mises à jour sur le Programme des SSNA sont maintenant disponibles en ligne. Les mises à jour sur le Programme des SSNA s'adressent aux bénéficiaires et visent à les informer des services couverts ainsi que des dernières mises à jour des politiques relatives aux SSNA. Les fournisseurs et les bénéficiaires qui souhaitent lire les mises à jour peuvent accéder au site Web de Santé Canada à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/benefit-prestation/newsletter-bulletin-fra.php

RAPPELS

Services de sédation, d'anesthésie générale et fournitures d'installation

Le Programme des SSNA couvre les services de sédation et d'anesthésie générale, y compris les fournitures d'installation, le cas échéant. Vous devez soumettre une demande de prédétermination pour ces services. De plus, en ce qui a trait à l'anesthésie générale et à la sédation profonde et modérée, le Programme des SSNA a établi la fréquence à une fois par douze (12) mois.

Toutes les demandes relatives à l'anesthésie générale et à la sédation doivent être soumises avec une justification écrite, ou des documents à l'appui, ainsi qu'un plan de traitement complet provenant

du dentiste ou du spécialiste traitant et dans lequel sont indiqués tous les traitements achevés et planifiés.

Le Programme des SSNA ne couvre pas les services d'anesthésie générale et de sédation, y compris le protoxyde d'azote, lorsqu'ils ne servent que dans le cadre des services de diagnostic et de prévention.

Pour en apprendre davantage sur la Politique concernant l'anesthésie générale et la sédation dans le cadre du Programme des SSNA, veuillez visiter le site Web de Santé Canada à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/_dent/2012-guide/index-fra.php

Couverture relative aux couronnes - Programme des SSNA

Nous rappelons aux fournisseurs que le Programme des SSNA prendra en considération la couverture d'une couronne en métal coulé ou d'une couronne céramo-métallique sur une même dent admissible, à raison d'une fois par période de huit (8) ans, c'est-à-dire aux 96 mois. Dans le cas d'une demande de remplacement de couronne, vous devez fournir une justification écrite et la demande doit respecter les dispositions de la Politique concernant les couronnes du Programme des SSNA ainsi que les lignes directrices et les critères relatifs aux couronnes.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le Programme des SSNA a mis en application une fréquence d'une (1) couronne tous les trois (3) ans par client, conformément à la Politique concernant les couronnes.

Pour en apprendre davantage sur la Politique concernant les couronnes du Programme des SSNA, veuillez visiter le site Web de Santé Canada à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/_dent/2012-guide/index-fra.php

Soumission de demandes de prédétermination

Express Scripts Canada reçoit des demandes de prédétermination de la part des fournisseurs. Veuillez noter qu'Express Scripts Canada ne traite pas ces types de demandes. **Toutes les demandes de prédétermination doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire ou au bureau régional de Santé Canada en Colombie-Britannique aux fins de révision.** Les demandes relatives aux traitements orthodontiques doivent être soumises au CRO.

Documents requis relatifs à la soumission des demandes de prédétermination

Pour que le Programme des SSNA puisse être en mesure d'examiner une demande de couverture pour un service donné, les fournisseurs doivent soumettre tous les documents qui s'appliquent au service de soins dentaires en question, tels qu'ils sont décrits dans la politique respective des SSNA.

Vous trouverez les coordonnées relatives au Programme des SSNA ainsi qu'à Express Scripts Canada à la dernière page du présent bulletin.

Le processus de prédétermination permet de confirmer l'admissibilité du bénéficiaire au traitement alors que le processus de vérification confirme que le traitement a été effectué conformément à la prédétermination. Lorsqu'une prédétermination relative à un service dentaire est envoyée, des documents à l'appui **doivent** également figurer dans le dossier du bénéficiaire. Le fournisseur ne peut obtenir le règlement que pour les services rendus, quels que soient les services approuvés dans la prédétermination.

Soumissions de demandes de prédétermination incomplètes

Le Centre de prédétermination dentaire et le bureau régional de la Colombie-Britannique de Santé Canada retourneront au fournisseur toutes les demandes de prédétermination incomplètes sans les traiter.

Dans les cas où le Programme des SSNA retournerait une demande de prédétermination au fournisseur en raison de documents manquants, ce qui retarde le traitement, le fournisseur devra soumettre une nouvelle demande de prédétermination accompagnée de tous les documents requis, et non seulement les documents manquants.

Exigences relatives à la couverture d'interventions complexes et chirurgicales et à l'extraction de dents incluses

Nous rappelons aux fournisseurs de soins dentaires que les demandes relatives à la couverture d'extractions complexes et chirurgicales, y compris l'extraction de dents incluses, nécessitent une prédétermination et doivent être accompagnées de données ou de notes cliniques, ainsi que des radiographies. Toutefois, ces demandes peuvent être soumises à titre de postdétermination et les mêmes exigences s'appliquent.

Soumission de radiographies

Nous rappelons aux fournisseurs que les radiographies soumises au Centre de prédétermination dentaire et au bureau régional de la Colombie-Britannique de Santé Canada doivent comporter le nom du bénéficiaire, le nom du fournisseur ainsi que la date du service. Si vous soumettez un duplicata des radiographies, veuillez préciser s'il s'agit du côté droit ou du côté gauche de la bouche du bénéficiaire. Si le Programme des SSNA reçoit une radiographie qui comporte la date d'impression plutôt que celle du service, le Programme la retournera au fournisseur sans traiter la demande.

Les fournisseurs de soins dentaires sont priés, lorsqu'ils soumettent des radiographies numériques agrandies, de tout type, d'imprimer une échelle de mesure sur la radiographie pour faciliter la révision.

Les fournisseurs de soins dentaires ne doivent pas envoyer de demandes de paiement manuelles accompagnées de radiographies à Express Scripts Canada, car ces dernières ne sont pas requises pour traiter les demandes de paiement. En outre, Express Scripts Canada ne retournera plus les radiographies aux fournisseurs, mais les conservera avec la demande de paiement. Toutefois, si Express Scripts Canada reçoit une **radiographie originale** avec la demande de paiement, elle retournera la radiographie au cabinet du fournisseur par suite de la demande de ce dernier au Centre d'appels.

Soumission de tests ou d'analyses de laboratoire

Les fournisseurs de soins dentaires doivent envoyer une copie du rapport de laboratoire lorsqu'ils soumettent une demande de couverture relative à des tests ou à des analyses de laboratoire.

Envoi des modèles orthodontiques au Centre de révision en orthodontie

Les fournisseurs de soins dentaires **ne doivent pas** envoyer les modèles orthodontiques à Express Scripts Canada. Ils doivent plutôt les envoyer au Centre de révision en orthodontie (CRO).

Centre de révision en orthodontie
Services de santé non assurés
Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits
Santé Canada
IA 1902D -
2^e étage, Édifice Jeanne Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Soumission de demandes de paiement manuelles

Express Scripts Canada reçoit un volume important de demandes de paiement manuelles qui doivent être retournées au fournisseur en raison de renseignements inexacts ou manquants sur le formulaire. La plupart des erreurs se trouvent dans les sections **Renseignements sur le bénéficiaire** et **Renseignements sur le fournisseur**. Veuillez indiquer tous les renseignements nécessaires sur le formulaire de demande en question.

Si vous remplissez le formulaire au moyen d'un ordinateur personnel, veuillez utiliser une police de caractères d'au moins 11 points.

Nota : Les fournisseurs doivent indiquer clairement sur le formulaire la ligne de demande de paiement à laquelle la prédétermination s'applique.

Modification du processus de soumission des demandes de paiement

Express Scripts Canada s'engage à protéger les renseignements personnels. La confidentialité de ces renseignements touche tous les aspects de nos activités ainsi que la manière dont nous traitons les renseignements permettant d'identifier une personne et les renseignements personnels sur la santé. Depuis le 1^{er} novembre 2012, Express Scripts Canada a modifié le processus de soumission des demandes de paiement manuelles. Les formulaires de demandes de paiement du Programme des SSNA ne sont plus retournés aux fournisseurs lorsque des renseignements sont manquants ou incorrects. Dorénavant, une lettre est envoyée au fournisseur par télécopieur ou par la poste et indique le nom du bénéficiaire et la date du service, ainsi que les raisons du retour de la demande et celles pour lesquelles elle n'a pas été traitée. **Veuillez envoyer un nouveau formulaire à Express Scripts Canada et y indiquer les renseignements manquants ou corrigés.** Veuillez télécopier ou poster le formulaire dûment rempli aux coordonnées suivantes :

Télécopieur sans frais : 1 866-249-6098

Par la poste : Express Scripts Canada, Demandes de paiement pour soins dentaires - Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002, Toronto (Ontario) M4N 3N1

Corrections aux demandes de paiement et rajustements

Veuillez noter que les rajustements que vous souhaitez apporter aux demandes soumises et déjà réglées doivent être indiqués sur le Relevé des demandes de paiement des fournisseurs - Soins dentaires, que vous devez ensuite faire parvenir à Express Scripts Canada.

Assurez-vous que les honoraires professionnels et toute autre demande de changement ainsi que la ligne de demande de paiement en question sont indiqués clairement.

Erreurs de paiement

Dans le cas d'une erreur de paiement, veuillez effectuer ce qui suit :

- Envoyer à Express Scripts Canada une copie de votre Relevé des demandes de paiement des fournisseurs – Soins dentaires, et y indiquer l'erreur de paiement, la date de service en question, ainsi que le nom et le numéro du bénéficiaire.

Annulation d'une demande de paiement effectuée le même jour

Les fournisseurs de soins dentaires peuvent soumettre en temps réel des demandes de paiement ainsi qu'annuler une demande de paiement soumise le même jour au moyen du système ÉÉD.

Importance des renseignements à jour sur le fournisseur

Les fournisseurs de soins dentaires doivent tenir Express Scripts Canada au courant de *tout changement* relatif à leurs renseignements. Sinon, il se peut qu'ils ne reçoivent pas les dernières mises à jour ou autre information importante provenant du Programme des SSNA et d'Express Scripts Canada, relativement à la couverture et à la soumission des demandes de paiement dans le cadre du Programme.

Vous pouvez communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour faire modifier les renseignements suivants :

- Adresse de courriel, numéro de télécopieur, numéro de téléphone ou adresse actuelle.

Pour effectuer d'autres modifications, veuillez remplir le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires*, le signer et l'envoyer par télécopieur ou par la poste aux coordonnées indiquées sur le formulaire.

Il peut s'agir des renseignements suivants :

- Nouvelle adresse (déménagement), nouvelle dénomination sociale de la clinique ou du cabinet dentaire, renseignements bancaires (modification ou établissement du TEF), le fait de ne plus travailler dans une clinique ou un cabinet dentaire donné.

Vous pouvez télécharger le Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Inscription d'un nouveau cabinet

Si un fournisseur travaille dans *plus d'un cabinet dentaire*, il est important que chaque cabinet soit inscrit auprès d'Express Scripts Canada pour éviter une interruption de service relativement au traitement des demandes de paiement ou au règlement.

Si le nouveau cabinet n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir le *Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires*, le signer et le **télécopier au Service des relations avec les fournisseurs chez Express Scripts Canada au numéro 1 855-622-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

PENSEZ VERT... Évitez d'imprimer!

Choisissez le courriel comme mode de communication!

Soyez informé et recevez le même jour par courriel les renseignements sur le Programme des SSNA de Santé Canada.

...Plus besoin de monopoliser le télécopieur pendant la journée.

...Sauvegardez vos communications sur le réseau de votre cabinet et partagez les renseignements sauvegardés au moyen d'un simple clic de la souris.

...Réduisez l'espace de bureaux (plus besoin de classeurs) et les coûts associés aux fournitures (papier, imprimante, télécopieur, etc.).

IL SUFFIT SIMPLEMENT de communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au numéro 1 888 511-4666.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

*Veillez avoir sous la main votre numéro de fournisseur lorsque vous communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.*

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Veillez avoir sous la main votre numéro de fournisseur.

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour soins dentaires

Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Inscription des fournisseurs de soins dentaires

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit
auprès du Programme des SSNA et disposer de
son propre numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

Télécopiez l'entente avec les fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au NOUVEAU

numéro sans frais suivant : 1 855 622-0669

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du
site Web des fournisseurs et des demandes de
paiement du Programme des SSNA, ou
communiquez avec le Centre d'appels
à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

SERVICES DE SOINS DENTAIRES - PROGRAMME DES SSNA

Centre de prédétermination dentaire

Centre de prédétermination dentaire

Services de santé non assurés

Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits

Santé Canada

IA 1902D

2^e étage, Édifice Jeanne-Mance

200, Promenade Églantine

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 855 618-6291

Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Bureau régional de Santé Canada

PRÉDÉTERMINATIONS

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Le
bureau régional des SSNA en Colombie-Britannique
continuera à traiter les demandes de prédétermination, les
demandes de remboursement aux bénéficiaires et les
demandes d'appels jusqu'à nouvel ordre.

Colombie-Britannique

1 888 321-5003

Centre de révision en orthodontie (CRO)

Téléphone : 1 866 227-0943

Télécopieur : 1 866 227-0957

***Veillez continuer à soumettre les demandes relatives aux
traitements orthodontiques au
Centre de révision en orthodontie (CRO).***

NOTA: Express Scripts Canada reçoit des demandes de
prédéterminations de la part des fournisseurs.
Veillez noter qu'Express Scripts Canada ne traite
pas ces types de demandes. Toutes les demandes de
prédétermination doivent être envoyées au Centre de
prédétermination dentaire ou au bureau régional de
Santé Canada en Colombie-Britannique. Les
demandes relatives aux traitements orthodontiques
doivent être soumises au CRO.